



**HAL**  
open science

## Compte rendu de l'ouvrage : La négociation du temps de travail : une comparaison France-Allemagne

Jérôme Pélisse

### ► To cite this version:

Jérôme Pélisse. Compte rendu de l'ouvrage : La négociation du temps de travail : une comparaison France-Allemagne. Travail et Emploi, DARES, 2011, pp.88 - 90. hal-03571733

**HAL Id: hal-03571733**

**<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03571733>**

Submitted on 14 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jérôme Pélisse

## **Jens Thoemmes, *La négociation du temps de travail : une comparaison France-Allemagne***

Paris, LGDJ, coll. « Droit et société », 2010

Pagination de l'édition papier : p. 88-90

- 1 Présentant plus de dix années de recherches sur le sujet, cet ouvrage de Jens Thoemmes analyse les transformations des règles du temps de travail en France depuis les années 1980, en comparant ces évolutions avec celles qui ont concerné une grande entreprise allemande. Cette entreprise n'est pas n'importe laquelle : Volkswagen (VW) est en effet un laboratoire dans le domaine de la durée du travail depuis le fameux accord de 1993 sur les 28,8 heures hebdomadaires. L'analyse porte toutefois moins sur le temps de travail que sur le type de négociation qui s'élabore, se transforme, structure des manières de réguler le travail. C'est pourquoi la comparaison menée à des échelles très différentes, entre un pays (la France), à partir de données construites pour l'essentiel sur une région française (les accords signés en Midi-Pyrénées) et une seule (mais très grande) entreprise allemande s'avère à la fois originale et justifiée.
- 2 L'ouvrage propose d'articuler sociologie des marchés des produits et sociologie des marchés du travail à partir d'une entrée par les relations professionnelles, et plus particulièrement des négociations officielles (plutôt qu'informelles), qui se nouent autour du temps. Cette dimension apparaît cruciale aussi bien pour les entreprises et les marchés sur lesquelles elles se situent que pour les salariés. L'ouvrage entend donc étudier « l'émergence de normes temporelles variables » (titre de l'introduction) ou encore « les recompositions négociées des normes temporelles du travail », en privilégiant une approche dynamique des formes de régulations en question.
- 3 L'introduction propose un retour historique sur l'articulation entre temps et travail, qui remonte au moyen-âge tant, selon l'auteur, le temps des marchands alors dominant n'est pas sans rappeler l'actuelle domination du temps des marchés. Les marchés constituent en effet « les organisateurs du temps ouvrant ou limitant les possibilités d'expression individuelle et la décision personnelle » dont les revendications ont été à la source, avec l'introduction des horaires variables dans les années 1970 aussi bien en France qu'en Allemagne, d'un « changement de culture temporelle » (p.27). Le tour de force de l'auteur ici est d'expliquer, en une vingtaine de pages, ces transformations des relations entre temps et travail. Car, après la stabilité de la norme des années 1960 (qui n'interdit pas des pratiques variables, comme le montre la recherche fondatrice de William Grossin en 1969), c'est l'intégration de cette variabilité des temps de travail dans les normes qui s'opère, d'abord par l'introduction des horaires variables, puis par la flexibilité qui structure, articulée avec la réduction de la durée du travail, les débats des années 1980.
- 4 Le chapitre 2 s'intéresse alors à « la mise en marché » du temps de travail en France, et à ce que peut signifier cette expression. L'auteur souligne la nécessité d'élargir le questionnement sur le travail, ce qui implique de nouveau un retour historique. Celui-ci porte sur la place que la sociologie du travail réserve à l'analyse des temporalités, dans une recherche de Max Weber sur l'industrie textile, dans la sociologie du travail française qui se développe après 1945, et enfin dans le retour (ou les nouvelles manières) de poser les questions de la productivité, de l'emploi et de la question sociale dans les années 1980, qui « posent de nouveaux défis au temps ». L'approche originale de Jens Thoemmes vient cependant après, dans sa proposition d'analyse du marché, expression métaphorique souvent employée par les acteurs, « qui reste une boîte noire, énigmatique, aux contours incertains et difficile à conceptualiser » (p.43). S'appuyant sur la sociologie économique et des recherches de Philippe Steiner, Franck Cochoy

ou Neil Fliegstein, l'auteur définit le marché comme un principe socialement construit de coordination des activités. D'où l'évocation de travaux portant sur les interactions entre marché et clients, l'importance des marchés financiers et leur fonction d'assurance contre les risques et la volatilité du temps, ou du marché comme territoire de la négociation. Est alors présentée la perspective retenue pour analyser, à partir d'une comparaison incluant une dimension longitudinale (20 ans en France, 10 en Allemagne), « les niveaux de décisions sur les normes temporelles, et leur articulation » (p.63). Les fondements théoriques s'ancrent explicitement chez Jean-Daniel Reynaud et l'étude des régulations sociales d'une part, et chez Gilbert de Terssac et sa théorie du travail organisationnel (et notamment du travail de négociation), avec ses phases d'expérimentation, de généralisation et de différenciation, d'autre part.

- 5 Le chapitre 3 étudie donc la mise en marché du temps en France, à partir d'une base de plus de 2000 accords d'entreprises conclus en Midi Pyrénées entre 1982 et 2002. Cinq phases de la négociation collective, conçue comme forme de régulation et travail d'organisation, cadrées par les législations adoptées, sont distinguées, de la genèse (1982-1993) à la différenciation (depuis 2002), en passant par l'expérimentation (1994-1996), le recentrage (1996-1998) et la généralisation (1998-2002) de cette mise en marché du temps de travail. Le chapitre 4 analyse un processus similaire à partir du cas VW en Allemagne, marqué par une même évolution, sinon des phases analytiquement identiques, en dépit d'une singularité forte qui fait de Volkswagen « un cas emblématique difficilement imaginable ailleurs en Allemagne ou en France » (p.117). Après avoir rappelé, en conclusion, le passage long et progressif d'un temps des marchands au temps de la santé, puis, depuis les années 1980, du temps de la santé au temps des marchés, Jens Thoemmes souligne l'apport de sa recherche : « l'étude du rapport entre le temps, le travail et le marché nous a amené sur la piste du changement social autour du travail par la négociation du temps » (p. 161).
- 6 Synthèse qui reprend des éléments d'un ouvrage déjà publié (Thoemmes, 2000<sup>1</sup>), tout en proposant d'aller plus loin dans l'analyse, l'ouvrage propose des pistes théoriques et méthodologiques intéressantes. Il présente également des résultats empiriques qui cassent, pour certains, des idées reçues, comme en matière de mandatement en France, où ce dispositif a souvent été présenté comme générateur d'accords de « moins bonnes qualités » que ceux que signaient les délégués syndicaux, alors qu'il n'en est rien comme le montre Jens Thoemmes. Pour autant, plusieurs interrogations apparaissent à la lecture. La combinaison de la sociologie des marchés et de la sociologie du travail et du temps à partir d'une entrée par les négociations apparaît ainsi stimulante, mais aussi sans doute un peu rapidement mené et peut-être théoriquement inachevée : l'intégration de ces trois perspectives sociologiques a en effet un coût tant on reste dans l'analyse de régulations officielles plus que dans celle des régulations pratiques. On guettera du coup les prochains écrits de l'auteur à ce sujet.
- 7 D'un point de vue empirique, l'usage de la méthode des nuées dynamiques pour explorer les négociations (ou plutôt les accords) soulève quelques questions : l'opposition entre les profils dégagés entre accords signés par des délégués syndicaux d'un côté, et mandatés de l'autre, par exemple, apporte peu à la démonstration tant l'effet taille, avec tout ce qu'il emporte, prédomine. D'autant que sont confondus ici accords Aubry 1 et 2, dont l'auteur a pourtant souligné la différence, les seconds incorporant, selon lui, un processus d'apprentissage par rapport aux premiers. Curieusement cependant, les deux types d'accords sont rangés dans la même phase de généralisation. Et toujours à ce sujet, l'une des différences majeures entre ces deux lois n'est pas évoquée : les subventions de l'Etat ont en effet été accordées sans autre contrepartie qu'une négociation dans la loi Aubry 2, alors qu'elles n'étaient versées, dans le cadre de la première loi, qu'en cas de respect de deux contraintes fortes – 6 % d'embauches minimales, réduction de 10 % de la durée du travail à mode de calcul constant. Ce « détail » n'en est pas un et il est lié d'ailleurs à l'un des désaccords qu'on peut avoir avec Jens Thoemmes, lorsqu'il explique que « tout se passe comme si de nouveaux équilibres « plus légitimes » avaient été trouvés pendant ces négociations [de la loi Aubry 2 par rapport à la première loi] » (p.94). On a pu montrer en effet exactement l'inverse, en insistant sur l'illégitimité politique, sociale et économique qui a accompagnée la mise en œuvre de la

seconde loi Aubry, et qui ne serait pas complètement étrangère au résultat des élections du 21 avril 2002 (Pélisse, 2009<sup>2</sup>). C'est aussi que Jens Thoemmes s'intéresse avant tout aux règles et aux accords, et bien moins à leur mise en œuvre, tout en arrêtant son enquête et sa réflexion en 2002 alors que depuis huit ans, des lois ont été votées, des accords renégociés et les régulations pratiques dans les entreprises ont sans nul doute évolué.

- 8 Ces remarques n'enlèvent rien à la qualité de l'ouvrage, aux propositions originales qui y sont avancées et aux résultats empiriques qui y sont démontrés. La thèse selon laquelle le mandatement a permis un meilleur contrôle syndical apparaît convaincante (même si elle serait sans doute à nuancer selon les syndicats), montrant comment « la régulation intermédiaire », en évitant le face à face avec l'employeur, a permis à certaines organisations syndicales de jouer leur rôle pour cadrer une négociation d'entreprise trop souvent déséquilibrée. La comparaison avec le cas VW permet de ce point de vue de tester l'armature théorique et de confirmer cette importance des régulations intermédiaires, qui constitue, au final, l'un des apports de cet ouvrage, qui intéressera du coup, espérons-le, au-delà du cercle des chercheurs.

---

### Notes

1 Thoemmes J. (2000), *Vers la fin du temps de travail ?* Coll. Le travail humain, PUF.

2 Pélisse J. (2009), « La légitimité limitée du « dialogue social » comme mode d'action publique. Analyses autour des 35 heures et de leur « échec » », in L. Duclos, G. Groux et O. Mérieux (dir.) *Les nouvelles dimensions du politique. Relations professionnelles et régulations sociales*, Coll. Droit et société, LGDJ.

---

### Référence(s) :

Jens Thoemmes, *La négociation du temps de travail : une comparaison France-Allemagne*, Paris, LGDJ, coll. « Droit et société », 2010

---

### Pour citer cet article

Référence électronique

Jérôme Pélisse, « Jens Thoemmes, *La négociation du temps de travail : une comparaison France-Allemagne* », *Travail et Emploi* [En ligne], 127 | juillet-septembre 2011, mis en ligne le 18 mai 2012, consulté le 14 août 2016. URL : <http://travailemploi.revues.org/5390>

Référence papier

Jérôme Pélisse, « Jens Thoemmes, *La négociation du temps de travail : une comparaison France-Allemagne* », *Travail et Emploi*, 127 | 2011, 88-90.

---

### À propos de l'auteur

**Jérôme Pélisse**

Sociologue – Maître de conférences à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

---

### Droits d'auteur

© La documentation française